

Etablissement Public de Coopération Culturelle « Cité européenne du théâtre et des arts associés Domaine d'O Montpellier »	DÉLIBÉRATIONS DU CA N°2026-007
	Séance du : 26/02/2026
Modification des tarifs et redevances d'occupation 2026	

Le vingt-six février deux mille vingt-six à 11 heures, les membres du Conseil d'Administration de la Cité du Théâtre et des Arts associés se sont réunis au domaine d'O, sur convocation régulière conformément aux statuts.

Présents : Eric Penso (visio), Renaud Calvat (visio), Agnès Robin (visio), Marc Daniel (visio), Nathalie Piat (visio), Florence March, Jackie Galabrun-Boulbès (visio), Mylène Lucas (visio), Marion Brunel, Anne Puccinelli

Représentés : Chantal Mauchet (Pouvoir à Marc Daniel), Marc Daniel (pouvoir à Nathalie Piat), Tasnime Akbaraly (pouvoir à Eric Penso)

Excusés : Véronique Brunet

Autres participants : Joël Hingray, Anaïs Legris (visio), Alain Pons de Vincent, Alexis Gangloff, Eric Bart, Béatrice Amat, Ariane Obert

Président de séance : Eric Penso (visio)

REÇU EN PREFECTURE
le 21/04/2026
Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-934880774-20260226-2026007-DE

Modification des tarifs et redevances d'occupation 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1431-1 et suivants et R. 1431-1 et suivants ;

Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative aux Établissements Publics de Coopération Culturelle ;

Vu le décret n°2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements Publics de Coopération Culturelle ;

Considérant :

Aux termes des articles L.2125-1 à L.2125-6 du Code général de la propriété des personnes publiques, toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance d'occupation ;

Par délibération du 23 Décembre 2024 de l'EPCC du Domaine d'O et du 10 Décembre 2024 de la Métropole de Montpellier, les deux parties ont approuvé le renouvellement de la convention de mise à disposition de la partie métropolitaine du Domaine d'O au bénéfice de l'EPCC pour une durée de 3 ans.

Par délibération du 16 Décembre 2025 de l'EPCC du Domaine d'O les deux parties ont approuvé les tarifs d'occupation et de mise à disposition des équipements du Domaine d'O pour l'année 2026.

Considérant ces éléments, il appartient à l'EPCC de fixer les tarifs d'occupation du Domaine d'O et d'utilisation, par des tiers, des équipements dont l'exploitation lui est confiée et d'ajouter un tarif de location à la demi-journée ainsi qu'un tarif de location pour la Pinède (si billetterie payante).

Le Conseil d'Administration décide :

D'approuver les tarifs d'occupation et de mise à disposition des espaces de l'EPCC tels que présentés en Annexe 1.

Fait à Montpellier, le 26 février 2026,

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président
M. Michaël Delafosse



REÇU EN PREFECTURE

le 21/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-934880774-20260226-2026007-DE

ANNEXE 1 : Tarifs

Lieux	Tarifs publics HT / Jour	Tarifs publics HT / Demi-journée	Forfait Festival HT		Jours de montage et démontage *	
			À partir de 5 jours	À partir de 9 jours		
Théâtre JC Carrière Avec gradins :	5 500 €	2 800 €	10 % de réduction	20 % de réduction	1 500 €	
Théâtre JC Carrière Sans les gradins :	6 000 €	3 000 €	10 % de réduction	20 % de réduction	1 500 €	
Loges du théâtre	1 000 €		10 % de réduction	20 % de réduction		
Amphithéâtre	6 500 €	3 300 €	10 % de réduction	20 % de réduction	2 000 €	
Cabane NAPO	500 €		900 €	1 500 €		
Pinède	1 500 €	billetterie payante jauge 1500 personnes 5 000€ billetterie payante jauge 3000 personnes 8 000€	750 €	10 % de réduction	20 % de réduction	1 500 €
Parking P1	650 €		10 % de réduction	20 % de réduction		

REÇU EN PREFECTURE

le 21/04/2026

Application agréée E-legalite.com